

Bonjour,

Vous avez réservé un **Stage 3 jours - Permis A2 / Maxiscoot** sur le centre du Circuit Paul Ricard et nous vous en remercions.

Merci de vous présenter **15min avant l'heure indiquée sur votre espace client dans « Ma formation »**, à l'adresse suivante :

EASYMONNERET Circuit du Paul Ricard (83) : 2760 Route des Hauts du Camp - 83330 LE CASTELLET

 **Un équipement adapté (casque, gants homologués, blouson, jean et chaussures montantes) est obligatoire*.**
*EasyMonneret se réserve le droit d'annuler la formation en cas d'équipement jugé insuffisant

- **Pour les permis moto: SI VOUS N'AVEZ JAMAIS CONDUIT DE MOTO AVEC EMBRAYAGE OU QUE VOUS AVEZ UNE FAIBLE EXPERIENCE DE LA MOTO, VOUS NE POUVEZ PAS FAIRE CE STAGE ! (S'ORIENTER VERS UN STAGE INTENSIF OU DEBUTANT)**
- **Pour les permis maxiscoot : VOUS DEVEZ DEJA AVOIR UNE BONNE EXPERIENCE DE LA CONDUITE D'UN SCOOTER (>50cm3)**

A FAIRE LE PLUS TOT POSSIBLE :

- Faire sa **demande de permis** sur le site de l'ANTS (fortement recommandé)
Une fois le NEPH (12 chiffres) récupéré, ajoutez ce numéro sur votre espace client dans "informations personnelles"
- Obtenir son **ETM/code moto** (fortement recommandé)
**Uniquement une fois que la demande de permis a été validée, l'inscription à l'examen du code se fait sur le site de LaPoste, ObjectifCode-SGS ou CodenGo. Sans l'ETM, vous ne pourrez pas passer l'examen du permis moto*
- Apprendre les **parcours hors circulation (épreuve du plateau)** du permis, (voir dans les documents)

AVANT LE JOUR DE LA FORMATION merci de déposer les documents demandés sur votre espace client :

- **Contrat de formation et reconnaissance d'information** signés (obligatoire)
- **Attestation d'inscription au permis de conduire** sur le site ANTS (obligatoire avant l'examen)
- **Attestation de réussite ETM/code moto** (obligatoire avant l'examen)
- Assurance complémentaire AMA Assurances «ADH CONDUITE 25» (optionnelle)

A LA FIN DE VOTRE SEMAINE DE FORMATION, deux possibilités :

- **Vous avez atteint le niveau requis** : nous essaierons de vous inscrire le plus tôt possible à l'examen du plateau, généralement la semaine suivante
- **Vous n'avez pas atteint le niveau requis** : vous devez reprendre quelques cours avant de pouvoir être inscrit à l'examen du plateau

POUR L'ÉPREUVE EN CIRCULATION DU PERMIS : le stage comporte seulement 6h de circulation effectives (contre 12h de circulation en formation traditionnelle ou en stage débutant), ce qui est généralement insuffisant pour atteindre le niveau requis. Pour cette raison, il faudra faire une évaluation de votre niveau sur un cours de circulation une fois l'épreuve du plateau obtenue.

L'équipe EasyMonneret vous souhaite une excellente formation !